



CHAMPVANS Infos

N° 296
Été 2021

BUDGET 2021

*Des investissements pour dessiner
l'avenir de la commune !*



Ça bouge à Champvans
Des nouveaux bâtiments
ZAE de la gare

Page 5

Dossier
Budget municipal
2021

Pages 8 et 9

Tout-Savoir sur
Le compostage
1^{ère} partie

Page 12

Infos pratiques

Etat civil

Nos joies

- Hanna PERRIN née à Dole le 13 avril 2021
- Maëli GAUTHRAY né à Dole le 17 avril 2021
- Maëli BERTRAND né à Besançon le 20 mai 2021
- Marceau MORIZOT né à Dole le 13 juin 2021
- Julio DOMINGO JEANDON né à Besançon le 29 juin 2021

Nos peines

- Thérèse MICHAUD née COINE
décédée le 16 mars 2021 à Dole
- Cédric BESSON décédé le 9 avril 2021 à Champvans
- Bernard CALLIER décédé le 19 mai 2021 à Besançon
- Pierre SOURD décédé le 05 juin 2021 à Champvans
- Colette VIVERGE née BOUCHARD
décédée le 24 juin 2021 à Champvans

E-Carte avantages jeune



2021 / 2022

Réservée à tous les jeunes de 11 à 26 ans, elle permet de bénéficier de plus de 3.200 bons plans en Bourgogne / Franche-Comté.

Inscription obligatoire en mairie jusqu'au 20 juillet pour une distribution début septembre.

Recensement

Les jeunes garçons et filles **nés en 2005** doivent se présenter à partir de leur anniversaire au secrétariat de Mairie pour y être recensés, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Une attestation de recensement - indispensable pour toutes les inscriptions aux examens scolaires, concours administratifs ou au code de la route - leur sera délivrée.

Le recensement amène à effectuer la **Journée Défense Citoyenneté (JDC)** obligatoire pour toute inscription aux examens et concours.



Collecte des déchets

Bacs gris

A sortir tous les jeudis soirs

Bacs jaunes

A sortir les jeudis soirs des semaines **impaires**

La collecte est décalée de 24h lors de la présence d'un jour férié dans la semaine.



Afin de libérer le domaine public, il est impératif de rentrer vos bacs dès qu'ils ont été vidés !

Bacs à verre et bacs à papier

- parking du cimetière
- place du champ de fête (rue de Miarle)
- parking du stade
- ateliers municipaux (29 rue de Dole)
- à proximité du quai à déchets verts (ex gare)

Conteneur textile

ateliers municipaux

Inscriptions scolaires



Votre enfant est né(e) en 2018.

Vous êtes invités à l'inscrire pour la rentrée de septembre 2021 dès maintenant !

L'inscription peut se faire par mail à :

ecole.jean-jaures.champvans@ac-besancon.fr

Renseignements au 03.84.79.29.70

Nouveaux horaires d'accueil du public en mairie à compter du 1^{er} avril 2021
Voir au bas de la page 3

Champvans Infos

Trimestriel d'information municipale de la mairie de Champvans

Directeur de la publication : **Dominique MICHAUD**

Rédacteur en chef : **Bruno DUPUIS**

Conception, Rédaction & Crédits photos : Mairie de Champvans

Impression David Graphic : 800 ex. / Dépôt légal : 11/12/1989



La suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) et les dispositions de la dernière loi de finances font de 2021 une année particulière pour les ressources des collectivités locales.

Les communes ne percevront plus la TH sur les résidences principales payée par les 20% de ménages «les plus aisés». Ces derniers bénéficieront toutefois d'une exonération de TH sur leur résidence principale à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. En 2023, plus aucun contribuable ne paiera la TH sur les résidences principales.

Cette perte de ressources de 216.829 € est fort heureusement compensée par le transfert de la

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) du Département vers la Commune, mais sur base des taux de 2017. Ce qui signifie que nous perdons quand même au passage 13.600 €. Desquels il faut rajouter l'effort qui a été consenti par les Communes du Grand Dole dans le cadre du Pacte fiscal et Financier. Soit une réduction de notre Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle de 5.520 €. Les Départements seront compensés par de la TVA venant de l'Etat.

Concrètement nous verrons sur notre relevé de Taxes Foncières la ligne de la TFPB de la Commune augmenter sensiblement et celle du Département disparaître. Ce qui sera neutre pour notre portefeuille.

La perte annoncée de l'autonomie fiscale des communes

Il n'en reste pas moins que l'acte 2 de la suppression de la TH remet en cause l'autonomie fiscale des collectivités, en

réduisant notre pouvoir de lever l'impôt. Cette remise en cause progressive de l'autonomie n'est pas anodine. Après la perte de la Taxe Professionnelle en 2008, la TH cette année il ne reste aux communes que les Taxes Foncières comme dernier levier fiscal.

Les administrés et leur collectivité de rattachement étaient liés, entre autres, à travers les impôts locaux. Les Départements viennent de perdre ce lien, demain ce sera au tour des communes... Nous serons alors sous perfusion de l'Etat avec des recettes aléatoires alors que les impôts locaux nous garantissaient une partie de nos revenus.

La décentralisation est terminée nous assistons à une recentralisation qui ne dit pas son nom, ce qui un véritable changement de paradigme...

Dominique MICHAUD
Maire & 1^{er} Vice-président du Grand Dole

Qu'en est-il de l'éolien ? Projet ou pas ?

La localisation des zones pouvant accueillir des éoliennes est déterminée par élimination des différentes contraintes mais aussi par le contexte de faisabilité technique et le gisement de vent.

En ce qui nous concerne, nous sommes touchés par des contraintes liées à l'aéronautiques militaires (base de Dijon-Longvic) et civiles (aéroport de Tavaux) mais aussi évidemment liées à l'éloignement des habitations. De ce fait la zone potentielle se trouve plutôt au Nord de notre forêt.

Au niveau technique, notre territoire dispose d'un poste électrique important, d'une desserte forestière correctement dimensionnée et de suffisamment de vent.

Tous ces éléments font que notre Commune peut potentiellement accueillir des éoliennes. C'est pourquoi, nous avons donc été contactés par des entreprises spécialisées.

Nous avons reçu 2 d'entre elles (Opale et Total Quadran).



Nous avons également visité le site de Mésandans et organisé une réunion d'information au conseil municipal avec Opale.

Certes une zone pourrait accueillir des éoliennes en forêt mais nous n'avons pris aucune décision pour autoriser un opérateur à lancer une étude. Nous nous renseignons, nous nous documentons comme nous le faisons dans bien d'autres domaines avant de décider quoi que ce soit.

Travaux



Sécurisation des déplacements Rue de la République



Les travaux de sécurisation des déplacements doux rue de la République, de l'Eglise et de Damparis vers l'école ont débuté le 25 mai pour une durée d'environ huit semaines. Ils consistent à donner plus d'espace aux piétons tout en limitant la vitesse des véhicules. Un plateau est prévu à l'intersection des trois rues ainsi qu'un barriérage pour canaliser les piétons. Les stationnements rue de l'Eglise seront réalisés avec des matériaux drainants afin de limiter les apports d'eaux claires dans les réseaux. A l'issue, les piétons pourront enfin se déplacer en sécurité sur des trottoirs adaptés. C'est l'entreprise ROGER MARTIN qui a été retenue pour les mener à bien.

Changement des mâts d'éclairage du stade



Mi-juin, les travaux d'échange des mâts d'éclairage des terrains de football ont enfin pu débuter. Ils ont été retardés et perturbés du fait de la conjonction de plusieurs difficultés à savoir : la pandémie, la disponibilité des fournitures ainsi que la météo. En effet, des pluies importantes se sont invitées ces dernières

semaines faisant courir des risques de dégradation de terrain.

Outre le changement des mâts, il a fallu procéder à la pose des fourreaux entre le stade et le coffret électrique, tirer les câbles et effectuer les différents raccordements.

La technologie des LED adoptée par le conseil municipal permettra de moduler le niveau d'éclairage en fonction des besoins (*mode entraînement, match, 1/2 terrain,...*). Un choix assumé d'installation moins énergivore tout en laissant la possibilité au club d'organiser des compétitions en nocturne.

Intervention sur la toiture de l'école



Les agents municipaux sont intervenus sur le toit de l'école maternelle pour des petits travaux de changement de tuiles et de liteaux.



EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Afin d'améliorer le cadre de vie, les bancs ont fait l'objet d'un nettoyage complet et de nouveaux pots de fleurs ont été installés.



ÇA BOUGE À CHAMPVANS

Ce n'est pas le centre Pompidou-Beaubourg... Mais les bâtiments de la nouvelle carrosserie-peinture-sablage de la Zone d'Activités Economiques de la Gare !

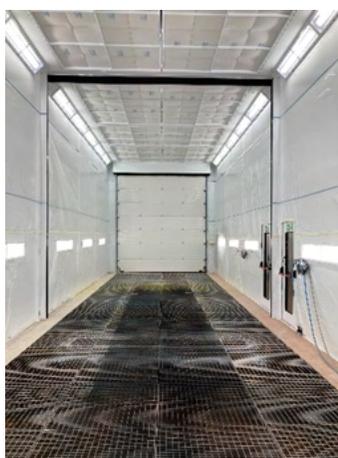
Les nouveaux locaux ultramodernes de Jean-Luc BACLET viennent de voir le jour. Ils accueillent une activité de carrosserie poids lourds, sablage, soudure et peinture.



La partie sablage-aérogommage permet de décaper aussi bien des matériaux très durs comme les métaux que les plus fragiles comme le bois. Les compresseurs à vis utilisés permettent même de récupérer la chaleur produite lors de la compression. Les différents réglages de

pression et le choix des abrasifs rendent possible le sablage de multiples pièces ou objets : des camions, remorques évidemment mais aussi des portails, mobilier de jardin, volets bois ou métalliques, ferronnerie, aluminium, ...

La cabine de peinture, de grandes dimensions (18m x 5m x 5.5 m), permet de peindre et de sécher des véhicules (jusqu'à 70 °C) ou des pièces de tailles importantes comme de la charpente métallique. Elle est modulable et équipée d'un système d'aspiration / filtration de dernière génération qui va même au-delà des normes en matière d'aspiration, l'air y est recyclé.



Un laboratoire de préparation de peintures

dernier cri qui laisse la possibilité de réaliser n'importe quelle couleur dans la gamme poids-lourd mais aussi automobile.



Une station de lavage poids-lourds/bus/camionnettes complète cette offre de services.



Cet atelier est placé sous la responsabilité de M. Damien GRENIER-BOLEY, secondé par deux autres personnes.



ZAE de la Gare
36 Avenue de la Gare
39100 CHAMPVANS
03.93.52.00.63 / 07.88.09.91.17
Contact@jlbsservices.eu



NB : La carrosserie n'est pas réservée aux professionnels. Tous ces services sont accessibles aux particuliers. N'hésitez pas à faire appel à cette entreprise de notre bassin de vie !

La ferme de la Binette

La production a repris en février cette année et s'achèvera en fin d'année en fonction du niveau de lactation des biquettes. L'ouverture de la boutique est de 10H00 à 14H30 tous les samedis, au 70, Rue de Damparis. Parmi les produits en vente, quelques nouveautés cette année avec une gamme plus large de fromages frais et aromatisés, des bouchons apéro et toujours des faisselles, fromages blancs et fromages de toutes sortes.

Possibilité de réserver les commandes à l'avance ou de venir librement durant les horaires d'ouverture. Tous les champvannais sont bien évidemment les bienvenus !



Vérifiez votre géolocalisation !



Depuis le mois d'avril, la Commune a enregistré son numérotage géolocalisé sur une base de données nationale qui est mise à disposition des services de secours, des gestionnaires de réseaux, de la poste, des livreurs...

Avec l'arrivée de la fibre notamment, il est important que les points soient bien référencés. Chaque habitant de Champvans a la possibilité de vérifier l'emplacement de son point de localisation sur adresse.data.gouv.fr en rentrant son adresse dans le rectangle «rechercher une adresse».

Si le point de votre adressage n'est pas situé au bon endroit, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie (03.84.72.03.69 / n.michel@champvans.fr) afin de rectifier la localisation.

Plus d'infos sur <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/temoignages>.



HORAIRES AUTORISES :

Arrêté municipal du 1^{er} juillet 2016

Lundi au vendredi :

8h00 – 12h00 et 13h30 – 19h30

Samedi :

8h00 – 12h00 et 13h30 – 18h30

Dimanches et jours fériés

10h00 – 12h00

Merci de respecter ces horaires afin qu'il fasse bon vivre dans notre village !

**LE BRUIT NE FAIT PAS DE BIEN,
LE BIEN NE FAIT PAS DE BRUIT !**



**BRUITS
de voisinage**

**Tous responsables
Tous concernés**

Rando'Zéro déchets :

Merci aux courageux !

Le 1^{er} mai, une randonnée «Zéro déchet» a rassemblé plus de 60 personnes pour nettoyer les sentiers pédestres de notre commune. Malgré une météo peu clémente, les courageux ont randonnée sur 11 itinéraires proposés par les membres de la commission environnement et rempli le camion de la commune. Chaque foyer participant s'est vu remettre une bouteille de jus de pomme communal (récolte de 2019 dans nos vergers).

Nous souhaitons à nouveau remercier tous les participants et espérons vous voir nombreux à la prochaine journée qui sera organisée dans l'automne !



La solaire attitude

par les docteurs *Elise HARANT* et *Arnaud JACQUEY*

L'exposition solaire n'est pas dangereuse qu'au bord de la piscine ou sur la plage... Travaux, Jardinage, Sport, Loisirs extérieurs sont autant de situations où les UV peuvent créer des lésions dermatologiques et ophtalmologiques !

Les cancers de la peau sont de plus en plus fréquents et de plus en plus graves, tout comme cataracte et DMLA. Nous devons, faire surveiller régulièrement notre peau et nous protéger efficacement du soleil. La peau des enfants est encore plus fragile.



Les 11 commandements solaires en 2021 :

1 - Eviter les expositions directes et indirectes de 11H00 à 16H00 : Hiver comme été et même en dehors de ces heures, il faut se protéger.

2 - La meilleure protection est vestimentaire : chapeau, vêtements foncés, lunettes adaptées.

3 - Les Crèmes solaires anti UVA et UVB : Il n'y a pas d'écran «total». Elles ne remplacent pas les deux premières mesures (*intérêt contre la réverbération*). Leur efficacité est possiblement discutable (*indice non fiable, quantité et renouvellement insuffisants*). Renouveler souvent (toutes les heures en montagne) et après chaque bain ! Privilégier crèmes minérales sans nanoparticule ou produits adaptés pour les enfants. Elles sont utiles mais



ne doivent pas augmenter la durée de l'exposition. Une fois les tubes ouverts, ils



s'altèrent rapidement. Il faut les renouveler.

4 - Ne jamais exposer un bébé, un enfant (*Vêtement foncé, bob, parasol, ombre*).

5 - Lors d'une marche prolongée, d'une activité extérieure, les dangers sont identiques. Bouger ne diminue pas les risques : travaux extérieurs, jardinage, bricolage extérieur, sport, marche...

6 - Se méfier de la réverbération ou de la réflexion des UV : danger sur la glace, la neige, le sable, l'eau, la terre et l'herbe. Même à l'ombre notre peau vieillit et nous pouvons "attraper" un coup de soleil.

7 - Les nuages n'arrêtent pas les ultraviolets dangereux. Attention les UVA traversent les vitres été comme hiver également.

8 - Les UVB augmentent avec l'altitude (*plus de danger à 500 m qu'en bord de mer*), même s'il fait froid.

9 - Eviter les médicaments photosensibilisants (*par voie orale et locale*).

Ne pas appliquer de parfum sur la peau, ni sur les cheveux.

10 - Devant toute lésion cutanée qui ne guérit pas, qui grossit ou qui se modifie (*Bouton, croûte, tache noire, grain de beauté*), vous devez consulter votre médecin

11 - Parents, Grands-Parents, vous devez montrer l'exemple

Budget 2021

Chiffres-clés des Communes du Grand Dole

ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Evolution de la population INSEE entre 2017 et 2020

Chiffres-clés

56 126 habitants (Pop. INSEE au 1/01/2020)
+0,9% entre 2017 et 2020
43,8% (part de Dole dans le total)

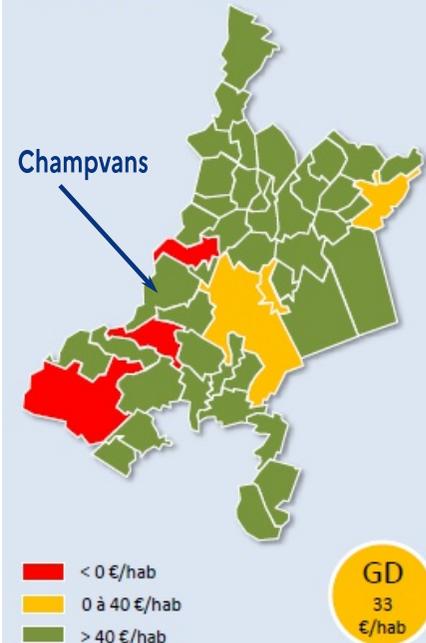


Entre 2012 et 2017 :
Grand Dole : +0,3%/an
Jura : -0,1%/an
BFC : 0,0%/an

CHAMPVANS + 3,6%

Epargne nette

Moyenne 2017-2019 (€/hab)



DONNÉES FISCALES ET BUDGÉTAIRES



Taux de TFB des communes (2020)

Chiffres-clés :

15,09% (taux moyen pondéré des communes en 2020)
26,41% (taux moyen pondéré du territoire en 2019 (communes + GD))

Taxe foncière sur le bâti

CHAMPVANS 15,25%



Charges de personnel (012)
Moyenne 2017 et 2019 (€/hab)

Chiffres-clés :

385 €/hab (012 moyen des communes dont Dole)
251 €/hab (012 moyen des communes hors Dole)
32,4 M€ (012 du territoire en 2019)
40,2% (poids du 012 dans les DRF du territoire)
38% (poids du 012 du Grand Dole dans le 012 du territoire)

CHAMPVANS 240 €/hab



Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)
Moyenne 2017 et 2019 (€/hab)

Chiffres-clés :

731 €/hab (DRF moyenne des communes dont Dole)
560 €/hab (DRF moyenne des communes hors Dole)
78,0 M€ (DRF du territoire en 2019)
49% (poids du Grand Dole dans les DRF du territoire)
29% (poids de la Ville dans les DRF du territoire)

CHAMPVANS 500 €/hab



Frais généraux (011)
Moyenne 2017 et 2019 (€/hab)

Chiffres-clés :

208 €/hab (011 moyen des communes dont Dole)
181 €/hab (011 moyen des communes hors Dole)
16,0 M€ (011 du territoire en 2019)
23% (poids du 011 dans les DRF du territoire)
38% (poids du 011 du Grand Dole dans le 011 du territoire)

CHAMPVANS 175 €/hab



Encours de dette au 31/12/2019 (€/hab)
(budget principal uniquement)

Chiffres-clés :

18,0 M€ (encours de dette des communes hors Dole)
38,3 M€ (encours de dette de Dole)
31,9 M€ (encours de dette du Grand Dole)
88,2 M€ (encours de dette du territoire)
36,2 % (part du Grand Dole dans le total)

CHAMPVANS 266.000 €



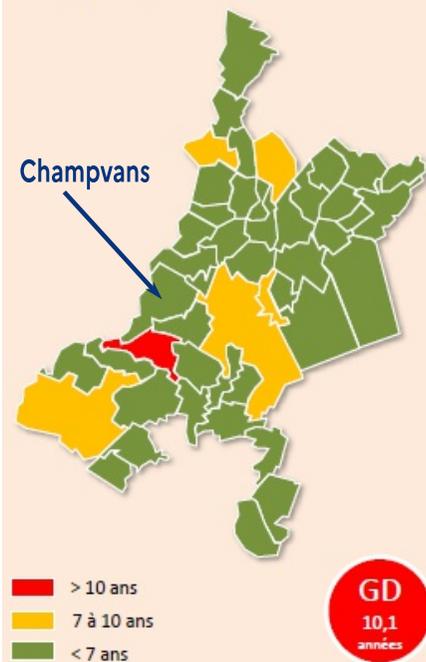
Capacité de désendettement au 31/12/2019* (années)

Chiffres-clés :

5,6 années (communes dont Dole)
3,2 années (communes hors Dole)
10,1 années (Grand Dole)
6,6 années (Territoire, c'est-à-dire communes + GD)

CHAMPVANS 1,5 année

Capacité désendettement au 31/12/2019 (années)



Sources

GRAND DOLE
Communes d'agglomération

Agora / ANTOINE LESPOUX avec l'appui de simco

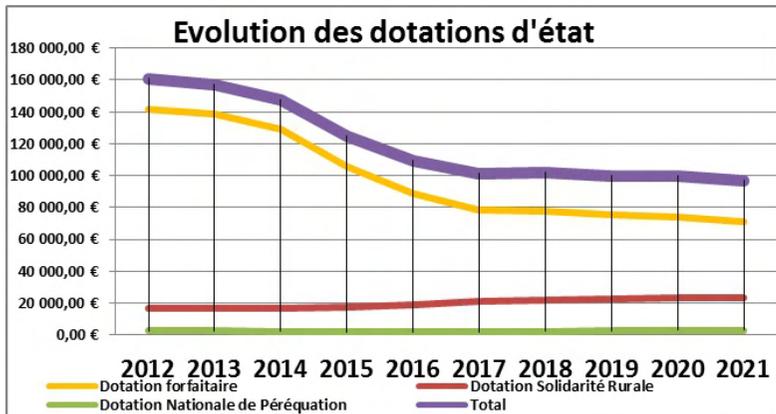


En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Budget 2021

Données communales, nos projets

Budget 2021



Les dotations d'Etat ont été réduites de 60.000 € depuis 2012. Cette baisse importante impacte fortement notre capacité à investir.

Fonctionnement : 1 079 536 €

Investissement : 1 046 759 €

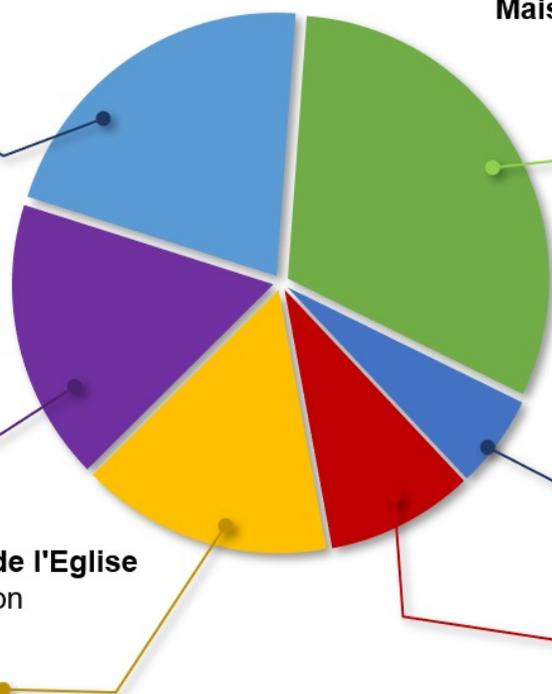
PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021



Autres investissements
221 835 €
21 %

Vidéoprotection
 ↪ Mise en place dans la commune
180 792 €
 (subventions de 115 K€)
17 %

Rues de la République et de l'Eglise
 ↪ Accessibilité et sécurisation
162 500 €
 (subventions de 65 K€)
16 %



Maison médicale et voiries d'accès
 ↪ Etudes et premiers travaux
325 132 €
 (subventions de 32 K€)
31 %

Bâtiments communaux
 ↪ Réfection sacristie, sécurisation école, accessibilité supérette, repose tableaux église, ...
60.000 €
6 %

Eclairage du stade de foot
 remise en état et homologation
96 500 €
 (subventions de 34 K€)
9 %

Loisirs

DE CHAMPVANS À FOUCHERANS... Pique-nique à l'étang !

6,1 km

Départ : sur la placette devant le cimetière, direction LES CORROUX, par la rue des Tilleuls. Suivre le balisage jaune du P.R. (sentier de Petite Randonnée)
Attention, ce n'est pas un circuit en boucle ! Pensez au retour... Bonne balade !



Tique, Ambroisie et Renouée du Japon,

TROIS FLEAUX DE L'ÉTÉ À RECONNAÎTRE...



Très présentes sur le territoire champvannais, les tiques sont de gros acariens dont la taille varie de 1.5 à 15 mm en fonction de leur stade de développement. Il existe plusieurs familles de tiques. Toutes ont le même cycle de développement et sont potentiellement porteuses de maladies transmissibles à l'homme, dont la plus connue est la maladie de Lyme.

L'ambroisie est une plante malencontreusement importée d'Amérique du Nord au siècle dernier. Très invasive, elle colonise peu à peu les milieux naturels et transforme uniformément jusqu'à nos paysages jurassiens. Opportuniste, elle affectionne autant les bords de route et de cours d'eau, que certaines cultures ou friches, et se propage en étouffant la végétation autochtone. Désastreuse pour la biodiversité, elle l'est tout autant pour la santé. Alerte ! Lorsqu'elle est en fleur, quelques grains de pollen suffisent pour provoquer d'importantes réactions allergiques : simples rhinites ou nez bouché, conjonctivites, urticaire, eczéma mais aussi et surtout,

Contrairement à la croyance populaire, les tiques sont partout : en forêt, mais aussi dans les jardins, dans les champs, dans les parcs urbains. Attention donc lors des pique-niques, barbecues et autres balades en extérieur. En affût dans la végétation, les tiques presque invisibles attendent leurs proies. Après chaque sortie, il est prudent de vérifier si l'on n'a pas été piqué. A titre préventif, il existe des répulsifs à appliquer avant de sortir, et il est conseillé de porter des vêtements couvrants (*manches longues, pantalon, chapeau*).

En cas de piqûre, pas de panique ! Les tiques s'enlèvent facilement à l'aide d'un tire-tique correctement utilisé. Il faut bien sûr désinfecter et surveiller son état pendant une dizaine de jours. Une rougeur autour de la pique ? Un état de fatigue soudain ? Consultez votre médecin qui saura évaluer la situation et réagir en conséquence.

crises d'asthme. Chaque année, l'ambroisie fait de nouvelles victimes.

La lutte contre l'ambroisie est imposée à tous par arrêté préfectoral et se résume en un seul mot d'ordre : l'arrachage avant floraison. Tout plan repéré doit être signalé dès que possible en mairie et/ou par mail à cette adresse : contact@signalement-ambroisie.fr



Sans impact sur la santé, la Renouée du Japon n'en est pas moins redoutable par son pouvoir envahissant. C'est un véritable fléau pour les écosystèmes : elle est couvrante, se reproduit facilement, et sécrète des substances capables de faire mourir les plantes avoisinantes. Sachant qu'elle peut grandir de plus de 4 cm par jour, et que le moindre

morceau de plante est susceptible de générer un nouveau foyer conséquent en moins d'une année, c'est un réel danger pour la flore mais aussi pour la faune locales. Ses racines sont profondes, traçantes et sont capables de traverser murs et canalisations. Elle affectionne les friches et a l'avantage d'être indicatrice d'un sol pollué aux métaux lourds.

En cas d'apparition, l'idéal est d'arracher rapidement les premières pousses. Une fois la renouée implantée, difficile de s'en débarrasser. La taille (*sans laisser les morceaux sur place*), certaines variétés de chèvres, ou encore une bâche peuvent éventuellement aider à la contenir, mais il sera très difficile de la faire disparaître.



Le saviez-vous ? L'Engoulevent d'Europe, un oiseau crépusculaire rare a récemment été entendu sur le Mont Coq !

Son plumage lui confère un camouflage efficace le jour, lorsqu'il reste immobile. Il se nourrit d'insectes volants et rappelle sa présence par son chant nocturne caractéristique ressemblant à un ronronnement continu sur plusieurs minutes, audible à 1 km et répété pendant des heures.

LE COMPOSTAGE

1ère partie

■ Valoriser et recycler ses déchets organiques

À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (*épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies...*). Ils composent 40 à 60% de notre poubelle d'ordures ménagères.

Bonne nouvelle, il existe des solutions pour leur offrir une nouvelle vie. Nous pouvons les valoriser et les recycler nous-mêmes grâce au compostage.

Ces pratiques, inspirées du processus de régénération dans la nature, améliorent la fertilité de la terre de nos jardins ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques. Un geste doublement bénéfique : nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit !



Source : ADEME



■ Réussir son compost

Pour transformer ses déchets organiques en compost, il suffit de respecter quelques règles simples.

L'objectif recherché étant de fournir les meilleures conditions de travail aux micro-organismes qui décomposent les déchets.

■ Le compost, un terreau « maison »

En présence d'oxygène et d'eau, **les matières organiques sont transformées par des micro-organismes** (*bactéries, champignons...*) et des organismes de plus grande taille (*vers, acariens, petits insectes...*). Au terme du processus, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr. Un produit idéal pour votre potager, vos fleurs, vos plantes en pot, les espaces verts de votre résidence, des jardins partagés...

Le compost, mélangé à la terre, augmente le taux de matière organique dans le



sol, améliore sa porosité et maîtrise son érosion. Pour cela, il suffit de l'épandre en couches minces, puis de l'incorporer superficiellement au sol par binage. Il favorise la croissance des plantes et leur développement racinaire. Le compost mûr se caractérise par sa couleur foncée et sa structure grumeleuse.

■ Quels déchets composter ?

Sans hésiter

➔ **Les déchets de cuisine** : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.

➔ **Les déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.

➔ **Certains déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Modérément ou avec précaution

➔ **Les déchets très ligneux ou durs** (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...): parce qu'ils se dégradent plus difficilement, ils peuvent être broyés au préalable.

➔ **Les mauvaises herbes** : leurs graines résistent au compostage et peuvent germer.

➔ **La viande** : il est préférable de la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.

➔ **Les coquillages et les coquilles d'œufs** : même s'ils ne se décomposent pas, leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.

➔ **Les végétaux malades** : si la plupart des germes pathogènes, concurrencés par les micro-organismes du compostage, sont éliminés, on ne peut pas garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. Le compost peut alors permettre la propagation des maladies.

Mont Coq : Saison 3 !

Cette année encore les troupeaux de moutons d'Arnaud DAVID, de chèvres de Sabrina BATAILLARD et les chevaux de la famille BENEUX se sont retrouvés pour un pâturage partagé sur notre Mont. Ces trois espèces parcourent ensemble les parcs créés dans l'objectif de réhabiliter des espaces qui s'étaient progressivement refermés avec l'arrêt de leur exploitation, menaçant ainsi la flore et la faune particulière de ce lieu. Depuis ces aménagements, qui ont parfois bouleversé par leur ampleur, les pelouses sèches s'étendent progressivement, de nombreuses espèces d'orchidées et d'animaux (re)-font leur apparition. Des panneaux d'information, créés par Sylvie TOURDIAT, apposés le long de ceux-ci expliquent aux visiteurs ces changements nécessaires pour réhabiliter les pelouses sèches. Un livret a également été conçu pour présenter notre Mont. Un exemplaire vous est distribué dans ce bulletin. D'autres exemplaires sont disponibles en mairie.



NOUVEAU

Sabrina BATAILLARD (chevrière), Sandra AVRIL (animatrice environnement) et Damien CORNU (animateur jeu de rôles) ont accueilli leurs premiers groupes d'élèves sur le Mont. Ils proposent une palette variée d'activités destinées à en apprendre plus sur ce lieu et ses richesses de biodiversité cachées... Au programme 11 animations possibles allant de la découverte des insectes (*abeilles, pollinisateurs, décomposeurs, prédateurs...*), en passant par les animaux du Mont et le pâturage des pelouses sèches jusqu'à la l'observation de la flore locale. Ces animations à destination des enfants de 3 à 11 ans, dans le cadre scolaire ou extra-scolaire, ont lieu uniquement les mardis entre le 15 mai et le 31 août afin de garantir la transmission de savoirs sur l'écosystème du Mont tout en le préservant...

UN PARTENARIAT AVEC LA LPO

La commune poursuit son partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Une nouvelle convention vient d'être signée pour poursuivre les



actions engagées via le classement des 4 vergers communaux (*Verger "sous Plumont", "conservatoire des cerises violettes", "Maurice Coine" et le "vieux verger"*).

Elle permettra sur 3 ans d'engager plusieurs actions concrètes pour la sensibilisation du jeune public à la connaissance et à la protection des oiseaux. De plus, une visite de chaque verger est prévue tous les ans avec un plan de gestion de la parcelle pour favoriser la nidification d'un maximum d'espèces et préserver la biodiversité.

Le Verger "Maurice Coine" nouvellement acquis par notre commune ne fait donc pas exception à la règle. Des chantiers participatifs seront menés pour le restaurer et continuer l'engagement de son ancien propriétaire dans la protection de la faune et la flore et dans la sauvegarde de variétés anciennes d'arbres fruitiers.



Commission environnement :

Elle s'est réunie en avril et en juin pour travailler sur le thème du "Développement Durable". Ce travail se poursuivra tout au long de l'année pour décliner les actions prioritaires à mettre en œuvre sur notre commune. Les thèmes abordés vont de l'eau aux déchets en passant par les bâtiments, la voirie, les transports, les vergers ou encore la forêt. A suivre...



Vie associative

Bienvenue
à la médiathèque
**Raymond
LEFÈVRE**

LECTURE PUBLIQUE DU GRAND DOLE



Mer et merveilles... Découvrez les plages, les coquillages, les phares, les bateaux de pêche, embarquez et prenez le large ! Plongez dans la diversité des fonds marins avec une sirène ou cherchez le trésor des pirates : lectures animées et activités ludiques du 12 au 22

juillet à Champvans, à la médiathèque Raymond Lefèvre...

Lectures d'albums, ateliers créatifs et jeux pour tous à partir de trois ans...

Les lundis 12 et 19 juillet de 17h30 à 19h, gratuit, sans inscription.

Et avec inscription obligatoire pour les ateliers ludiques gratuits de 30 à 45 minutes :

- Petits poissons... (de 2 à 5 ans) **jeudi 15 juillet à 17h30**
- Course au trésor (de 6-9 ans) **jeudi 22 juillet à 17h30**
- Quiz de la mer sur les requins et les baleines (10-15 ans) **du 12 au 22 juillet...**

Ces animations sont organisées dans le cadre de la grande fête nationale du livre jeunesse : Partir en livre

Les adultes auront aussi un rendez-vous, mais tout autre : **sieste littéraire (12h30-13h30)** qui aura lieu à l'entrée de la forêt de Champvans au pied du marronnier, parking du cimetière **le vendredi 23 juillet, à 12h30** ; venez vous installer dans un transat et écouter un comédien de l'association Fortissimo sur le thème «Que la montagne est belle...». Libre, gratuit et sans inscription. Vous avez peu de temps ? Apportez votre pique-nique et déjeunez sur place...

Informations et inscriptions

(abonnement gratuit aussi pour emprunter des livres...)

Médiathèque Raymond Lefèvre

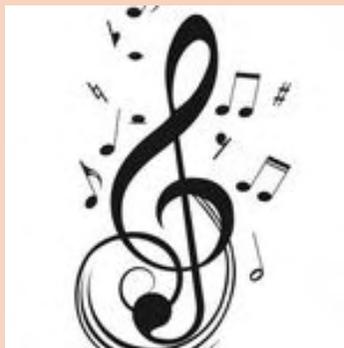
2 rue André Gleitz 39100 Champvans

Tous les lundis & jeudis à partir de 15h30 et samedis de 10h à midi. Sauf du 23 juillet au 22 août 2021 (congés annuels)

Contact : tél/répondeur : 03 84 71 53 75 ou mediatheque.champvans@grand-dole.fr

Catalogue en ligne sur <https://mediatheques.grand-dole.fr/>

LA CLÉ DES CHANTS



La rentrée de la Clé des Chants se fera **le mardi 5 octobre 2021 de 20h à 22h à la salle des fêtes de Champvans** avec notre nouvelle cheffe de chœur, Noémie SIRANDRE, qui nous a dirigé pendant 2 mois au cours de l'année 2020.

Elle fait preuve de dynamisme, de bienveillance et de pédagogie. Elle nous a concocté un joli programme pour l'année à venir ! Quel que soit votre âge, vous pouvez venir assister aux répétitions pendant tout le mois d'octobre et découvrir le chant choral.

KERMESSE DE FIN D'ANNÉE

Samedi 3 juillet, à l'initiative de l'association des parents d'élèves de Champvans-Monnières (APECM), une kermesse a clôturé l'année scolaire 2020/2021.

Au programme, pêche à la ligne, château gonflable, spectacle de magie, animations diverses et remise de cadeaux aux élèves de CM2 qui entreront en septembre au collège. Une matinée clôturée par un "flash mob" exécuté par l'ensemble des élèves, rejoints par les enseignants puis les parents. *Désormais, place aux vacances !*



■ BANDA JAZZ

Concert de soutien du 11 novembre

● Si vous n'êtes ni trompettiste, ni tromboniste, ni saxophoniste, que vous n'aimez pas la musique, le jazz, la soul et le funk et que vous tenez absolument à garder votre lundi soir pour vous ennuyer devant un écran, alors ce message n'est pas pour vous. Par contre, si vous possédez plusieurs de ces qualités, alors le banda jazz est toujours heureux d'accueillir de bons musiciens motivés. (**contact Manu Grivet : 03 81 58 21 86**)

● Une rentrée anticipée en fin du mois d'août attend le Banda Jazz, car les semaines qui suivent vont être très studieuses. En effet, le 11 novembre 2021 à 20h00, votre Big Band champvannais préféré, assurera le grand concert de soutien aux soldats blessés lors des opérations de terrain. Une setlist de deux fois 52 minutes (environ !!!) animera la soirée sous des notes toujours plus dynamiques et envoûtantes. C'est accompagnés des couples de l'école de danse Denis Bares que nous ferons swinguer la soirée, mais aussi jazzer, groover, et pourquoi pas swinguer avec quelques surprises. Une soirée caritative à ne pas manquer dont les bénéfices seront reversés aux associations concernées. Organisateur : le Club Affaires du Grand Dole Rugby. Venez nombreux faire un beau geste et nous nous chargeons de ne pas vous le faire regretter ...

Réservation obligatoire - 1.000 places seulement
06 82 28 93 23 / 06 22 88 33 19



Les Galopins en quelques points

Les temps d'accueils périscolaires et extrascolaires

L'accueil de loisirs des Galopins mène actuellement un projet «Jardin»

LL'espace devant le centre a été repensé et redéfini afin de réaliser un parterre fleuri et décoré. Les plantations des fleurs et arbustes sont pensées afin de réaliser une fresque au sol, qui vue du haut représentera un paysage et le nom Galopins.



Plusieurs décorations réalisées par les enfants sont régulièrement placées dans le parterre de fleurs.

Ce projet de jardin est mené et entretenu par les enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.

De plus, un projet «L'art et la manière» est aussi en cours



de réalisation. Les enfants des Galopins confectionnent diverses «œuvres d'art» avec différents supports, matières... Ces œuvres seront exposées au sein du village. Ouvrez l'œil !

Été 2021 :

Les réservations sont ouvertes à partir du 2 juin pour le mois de juillet et à partir du 23 juin pour le mois d'août. Les inscriptions devront se faire via l'espace famille Grand-Dole. Pour tout renseignement, contacter l'accueil de loisirs de Champvans au 03.84.82.57.65 ou le service enfance jeunesse du Grand-Dole. Attention: Les places sont limitées.

● L'accueil de loisirs de Champvans est ouvert du mercredi 7 juillet au mercredi 1er septembre 2021. L'accueil sera fermé le 14 juillet

● L'équipe des Galopins reste à votre disposition pour tout complément d'information du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le CAC 39 a repris ses sorties après des mois de contraintes sanitaires.





CHAMPVANS

1^{ère} BALADE

ARTISANALE
ET
GOURMANDE

19 septembre
De 9h à 18h



Organisée par l'Union commerciale
«Commerçons Champvannais»
uccommerconschampvannais@gmail.com

SD Plus Doin - 03 84 70 96 70

Possibilité d'exposer de l'artisanat local ou d'ailleurs dans le centre du village.
2 € le mètre, contact par SMS 06 83 17 86 10 ou
uccommerconschampvannais@gmail.com
Règlement et bulletin de participation sur simple demande